

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 MARS 2013 - 20 H 15

Date de la convocation : 28 février 2013
Date de l'affichage : 28 février 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 15
Nombre de Conseillers présents : 14

L'an deux mille treize, le quatorze mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de CHEMAZÉ sous la présidence de M. Hervé ROUSSEAU, Maire.

Etaient présents : M. ROUSSEAU Hervé, M. GUINHUT Yves, Mme BRILLET Marie-Thérèse, M. JUDEAUX Jean-Claude, M. VALETTE Dominique, M. FOUCHER Eric, M. VERON Didier, Mme GRAINDORGE Pascale, M. LANDRY Laurent, Mme BIGARRET Céline, Mme HERMAGNE Murielle, Mme CRUBLET Sonia, M. AUDOUIN Serge, M. CHAUVIN Marcel.

Absente : Mme LEPAGE Régine

Secrétaire de séance : Mme CRUBLET Sonia

Monsieur ROUSSEAU demande s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal du 7 février dernier.

Aucune observation n'étant faite, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité et il est proposé de passer à l'ordre du jour.

1. Compte rendu de la Commission Finances et Budget du 7 mars 2013

A) Approbation des comptes de gestion 2012 et vote des comptes administratifs 2012 commune, assainissement, eau potable, lotissement du Grand Pré et lotissement du Petit Saint-Jean.

Comptes administratifs 2012

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2012, présentés par Monsieur GUINHUT, Vice-Président de la Commission Finances et Budget,

- **Donne acte** de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget commune

	<i>Section de fonctionnement</i>	<i>Section d'investissement</i>
<i>Résultats nets de l'exercice 2012 (émis)</i>	Dépenses : 1.213.724,16 € Recettes : 1.447.206,64 €	Dépenses : 753.996,22 € Recettes : 736.002,96 €
TOTAL	<i>Excédent fonctionnement</i> <i>Net : 233.482,48 €</i>	<i>Déficit investissement</i> <i>Net : 17.993,26 €</i>
2011	Excédent de fonctionnement 2011 reporté : 0.00	Déficit d'investissement 2011 reporté : 169.377.35 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2012</i>	Dépenses : 1.213.724,16 € Recettes : 1.447.206,64 €	Dépenses : 923.373,57 € Recettes : 736.002,96 €
TOTAL	<i>Excédent de clôture de fonctionnement pour 2012</i> <i>233.482.48 €</i>	<i>Déficit de clôture d'investissement pour 2012</i> <i>187.370,61 €</i>

Total excédentaire de 46.111,87 €

Budget assainissement

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2012 (émis)</i>	Dépenses : 65.400,85 € Recettes : 95.213,39 €	Dépenses : 54.395,20 € Recettes : 71.873,92 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 29.812,54 €	Excédent investissement Net : 17.478,72 €
2011	Excédent fonctionnement 2011 reporté : 26.422,31 €	Excédent investissement 2011 reporté : 115.878,32 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2012</i>	Dépenses : 65.400,85 € Recettes : 121.635,70 €	Dépenses : 54.395,20 € Recettes : 187.752,24 €
TOTAL	Excédent de clôture de fonctionnement pour 2012 56.234,85 €	Excédent de clôture d'investissement pour 2012 133.357,04 €

Total excédentaire de 189.591,89 €

Budget eau potable

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2012 (émis)</i>	Dépenses : 40.053,36 € Recettes : 59.277,06 €	Dépenses : 34.397,50 € Recettes : 27.529,69 €
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 19.223,70 €	Déficit investissement Net : 6.867,81 €
2011	Excédent fonctionnement 2011 reporté : 34.427,32 €	Excédent investissement 2011 reporté : 72.622,34 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2012</i>	Dépenses : 40.053,36 € Recettes : 93.704,38 €	Dépenses : 34.397,50 € Recettes : 100.152,03 €
TOTAL	Excédent de clôture de fonctionnement pour 2012 53.651,02 €	Excédent de clôture d'investissement pour 2012 65.754,53 €

Total excédentaire de 119.405,55 €

Budget lotissement « Le Petit Saint-Jean »

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2012 (émis)</i>	Dépenses : 0 € Recettes : 0.19 €	Dépenses : Recettes :
TOTAL	Excédent fonctionnement Net : 0.19 €	Déficit d'investissement Net : 0 €
2011	Excedent fonctionnement 2011 reporté : 27.743,62 €	
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2012</i>	Dépenses : 0 € Recettes : 27.743,81 €	Dépenses : Recettes :
TOTAL	Excédent de clôture de Fonctionnement pour 2012 27.743,81€	Déficit de clôture D'investissement pour 2012 0

Total excédentaire de 27.743,81 €

Budget lotissement du Grand Pré

	Section de fonctionnement	Section d'investissement
<i>Résultats nets de l'exercice 2012 (émis)</i>	Dépenses : 298.923,13 € Recettes : 298.923,13 €	Dépenses : 294.100,85 € Recettes : 540.000,00 €
TOTAL	Déficit fonctionnement Net : 0 €	Excédent d'investissement Net : 245.899,15 €
2011	Déficit fonctionnement 2011 reporté : 53.317,39 €	Déficit d'investissement 2011 reporté : 16.846,68 €
<i>Résultats de clôture de l'exercice 2012</i>	Dépenses : 352.240,52 € Recettes : 298.923,13 €	Dépenses : 310.947,53 € Recettes : 540.000,00 €
TOTAL	Déficit de clôture de Fonctionnement pour 2012 53.317,39 €	Excédent de clôture D'investissement pour 2012 229.052,47 €

Total excédentaire de 175.735,08 €

- **Constate** aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

- **Arrête** les résultats tels que résumés ci-dessus

- **Vote** à l'unanimité (13 voix), Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, les comptes administratifs 2012 (commune, eau, assainissement, lotissement « Le Petit Saint-Jean » et lotissement du Grand Pré).

Approbation des comptes de gestion

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter par Monsieur GUINHUT, Vice-Président de la Commission Finances et Budget, les budgets primitifs de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses sont régulièrement justifiées,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité (13 voix), Monsieur le Maire s'étant retiré pour le vote, que les comptes de gestion (commune, eau, assainissement, lotissement « le Petit Saint-Jean » et lotissement du Grand Pré) dressés pour l'exercice 2012 par le receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

B Affectation des résultats des budgets 2012

Budget commune

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de la commune pour l'exercice 2012 :

- Dépenses nettes 2012	1.213.724.16 €
- Recettes nettes 2012	1.447.206.64 €
- Excédent de clôture 2012 :	233.482.48 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 233.482.48 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section d'investissement pour l'exercice 2013 : 187.370,61 € (article 1068)
- en section de fonctionnement pour l'exercice 2013 : 46.111,87 € (article 002)

Budget assainissement

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de l'assainissement pour l'exercice 2012 :

- Dépenses nettes 2012	65.400.85 €
- Recettes nettes 2012	121.635.70 €
- Excédent de clôture 2012 :	56.234.85 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 56.234.85 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix),

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section de fonctionnement pour l'exercice 2013 : 56.234.85 € (article 002)

Budget eau potable

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement de l'assainissement pour l'exercice 2012 :

- Dépenses nettes 2012	40.053.36 €
- Recettes nettes 2012	93.704.38 €
- Excédent de clôture 2012 :	53.651.02 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 53.651.02 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section de fonctionnement pour l'exercice 2013 : 13.651.02 € (article 002)
- en section d'investissement pour l'exercice 2013 : 40.000.00 € (article 1068)

Budget lotissement le Petit Saint-Jean

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance des résultats de l'exécution du budget de fonctionnement du lotissement le Petit Saint-Jean pour l'exercice 2012 :

- Dépenses nettes 2012	00.00 €
- Recettes nettes 2012	27.743.81 €
- Excédent de clôture 2012 :	27.743.81 €

Statuant sur le résultat d'exploitation de l'exercice 2012

Constatant que la section de fonctionnement présente un excédent d'exploitation d'un montant de 27.73.81 euros,

Après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- en section de fonctionnement pour l'exercice 2013 : 27.743.81 € (article 002)

C Vote des taux d'imposition 2013

Monsieur GUINHUT présente l'état de notification des taux d'imposition 2013, établi par la Trésorerie Générale et rappelle les taux votés en 2012 :

- Taxe d'habitation : 19,31 %
- Taxe foncière (bâti) : 27,16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,27 %

La Commission Finances propose de ne pas augmenter les taux pour 2013. Compte tenu de l'évolution des bases et du montant des allocations compensatrices, le produit fiscal attendu pour 2013 s'élève à 458.137 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix),

Décide de maintenir en 2013 les mêmes taux d'imposition qu'en 2012, soit :

- Taxe d'habitation : 19,31 %
- Taxe foncière (bâti) : 27,16 %
- Taxe foncière (non bâti) : 42,27 %.

D) Vote des subventions 2013

Monsieur GUINHUT rappelle que, comme chaque année, les associations de Chemazé ont été reçues par les élus, pour faire part de leur besoin, dans le cadre des attributions de subvention 2013.

Sur avis de la Commission Finances, il est proposé d'allouer aux associations, les subventions suivantes :

Demandeur	Année 2013		
	Subvention	Réserve	Exceptionnelle
APEL de Chemazé	7 650		2 200
Familles Rurales (Aide à domicile)	150		
A.D.C.	500		
A.S.C.	1 300		
Comité des Fêtes	700		
Les Choralines	400		
L'Arlequin Théâtre	0		
Les Amis de Léo Lelée	100		
Amicale des ACVG Anciens Combat – AFN	460		
Société courses chevaux Molières	300		
Club de l'Amitié	200		
Groupement local défense cultures	400		
Cercle de l'Union	150		1 100
Batterie Fanfare Les Eclaireurs	600		
Foyer Lezamac	200		
Tennis de Table	600		
ASAC	250		
Gym Tonic	500		
Groupement Défense Cultures Département.	304.65		
Véloce Club	200		
Association Sauvegarde Art Français	0		
Réserve complémentaire	566.75		
TOTAL ARTICLE 6574	15 531.40	0	3 300.00
CAUE	68,60		
CCAS	0		
TOTAL ARTICLE 6573	68.60		
TOTAL GENERAL		18.900,00	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

-Décide de porter au budget primitif 2013 de la commune, les subventions énumérées ci-dessus.

E Vote des investissements 2013

Monsieur GUINHUT présente ensuite le tableau prévisionnel des investissements à inscrire au budget primitif 2013 de la commune et qui ont été examinés par la Commission Finance.

Les propositions sont les suivantes :

Dépenses

Chap	Libellé	2012 reportées ou payées en 2013	Nouvelles propositions	Total
0066	Acquisition de matériel		700,00	700,00
0105	Eglise de Chemazé	1 241,12	710,00	1 951,12
0110	Eglise de Molières		15 100,00	15 100,00
0126	Eglise de Bourg-Philippe	1 151.75	11 100,00	12 251,75
0143	Travaux bâtiments communaux	1 141,99	5 000,00	6 141,99
0200	Cimetières		8 000,00	8 000,00
0400	Etude d'urbanisme		6 000,00	6 000,00
16	Remboursement capital emprunt		141 000,00	141 000,00
001	Report déficit 2012		187 370,61	187 370,61
020	Dépenses imprévues		3 500,00	3 500,00
	TOTAL	3 534,86	378 480,61	382 015,47

Recettes

Chap	Libellé	2012 ou report Sur 2013	Nouvelles propositions	Total
0110	Eglise de Molières		10 825,42	10 825,42
0126	Eglise de Bourg-Philippe		3 881,00	3 881,00
0147	Maison de santé	5 160,00		5 160,00
121-1	Travaux divers de voirie	8 500,00		8 500,00
1068	Excédent fonctionnement 2012		187 370,00	187 370,00
021	Virement section fonctionnem		166 279,05	166 279,05
	TOTAL	13 660,00	368 355,47	382 015,47

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

- **Décide** d'inscrire au budget primitif 2013 de la commune les investissements cités ci-dessus.

Remarque

Monsieur CHAUVIN fait remarquer que la commune se serait bien passée des dépenses d'étude d'urbanisme liées au recours engagé par Monsieur ROUEIL Loïc.

Monsieur FOUCHER demande si d'ailleurs la commune ne pourrait pas déposer un recours pour requête abusive.

Il s'avère que l'ensemble des conseillers est d'accord avec ces différentes observations.

F Avenant n°8 à la convention de forfait communal signée avec l'O.G.E.C.

Monsieur GUINHUT rappelle aux conseillers que chaque année, il convient de modifier la convention de forfait communal passée avec l'OGEC, pour tenir compte notamment du nombre d'élèves inscrits au 1^{er} janvier de l'année en cours.

Pour 2013, le nombre d'élèves est de 198.

Il est proposé :

- de fixer le forfait à 282,07 € par élève (augmentation de 2,5 %)
- de verser la somme forfaitaire de 2.872,50 € au titre de la participation pour le trajet des classes de neige et des sorties scolaires hors sorties de fin d'année
- de verser la somme forfaitaire de 2 028,21 € au titre de l'achat de mobilier.

Compte tenu de l'ensemble des propositions ci-dessus, le montant total qui devra être versé à l'OGEC pour l'année 2013 s'élève à 60 750,57 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 8 à la convention de forfait communal passée avec l'OGEC, pour l'année 2013, en tenant compte des montants indiqués ci-dessus, pour une somme totale de 60 750,57 euros.

2. Lotissement du Grand Pré : vente de la parcelle n° 6 à Monsieur et Madame DOISNEAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

- **Décide** de vendre la parcelle n° 6 du lotissement Le Grand Pré à Monsieur et Madame DOISNEAU, dans les conditions ci-après :

Montant H.T. : 22.344,00 €
T.V.A. sur marge : 3.981,60 €
Montant T.T.C. : 26.325,60 €

- **Précise** que les frais d'acte de vente et d'enregistrement seront à la charge des acquéreurs,

- Le versement des fonds se fera chez le notaire.
- Maître MATHIEU, Notaire à Château-Gontier, est chargé de dresser l'acte de vente.

3. Délibération autorisant le Maire à défendre la commune dans l'affaire l'opposant à Monsieur ROUEIL

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la requête en annulation déposée auprès du Tribunal Administratif par Monsieur Loïc ROUEIL, à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal du 4 octobre 2012 portant approbation du Plan Local d'Urbanisme, il convient d'autoriser le Maire à défendre la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté pour à l'unanimité (14 voix)

- **Autorise** le Maire à défendre la Commune dans le cadre du recours concernant le P.L.U. et à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

Compte rendu de la réunion sur la réforme des rythmes scolaires

Monsieur FOUCHER donne lecture du compte rendu de la réunion du 20 février concernant la réforme des rythmes scolaires.

Il a été décidé de repousser la réforme en 2014 compte tenu de la nécessité de disposer d'un délai plus long pour réfléchir à une application dans de bonnes conditions.

Il est décidé également, de garder le même groupe de travail pour faire un point régulièrement sur l'avancement du dossier.

Monsieur ROUGER, Directeur de l'école Saint-Henry, propose de travailler avec les enseignants, en interne et de proposer à la mairie une synthèse. Il sera également réalisé un sondage pour avoir une approche du nombre d'enfants susceptibles de fréquenter les activités périscolaires.

Deux prochaines dates sont fixées le 15 mai et 3 juillet afin de faire le point.

Compte rendu de la réunion des Commissions Enfance et Jeunesse, sur le projet de terrain de bi-cross

Madame BRILLET donne lecture du compte rendu de la réunion du 9 février concernant le projet de terrain de bi-cross.

La commission Enfance et Jeunesse a décidé de l'emplacement du futur terrain multisports et bi cross près du terrain de foot. Ces travaux pourraient se faire en utilisant la terre des parcelles à construire et en partie, celle qui est déjà stockée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H05